

CHARTRE

DEVELOPPEMENT DURABLE

A travers cette charte, le Groupe ROGER MARTIN s'engage à promouvoir une démarche développement durable qui sera déclinée en 10 engagements :

- fonder sa gouvernance sur une gestion rigoureuse, une communication responsable et une anticipation des risques ;
- rester à l'écoute des besoins et attentes de notre client en terme d'enjeux de développement durable ;
- sensibiliser, former et impliquer aux enjeux du développement durable, le personnel du chantier, les autres intervenants et toutes les parties prenantes extérieures (usagers, élus, écoles...) ;
- encourager nos sous-traitants et nos fournisseurs, à adhérer à nos valeurs et à apporter leur contribution à nos engagements ;
- favoriser le développement des compétences, la diversité et l'égalité des chances en luttant contre les discriminations ;
- assurer la sécurité et la santé du personnel de chantier au travers des conditions de travail ;
- mettre en place une politique d'achat éco-responsable en contribuant au mieux, au développement économique et social local ;
- respecter les prescriptions environnementales du marché ;
- préserver les ressources naturelles et favoriser la biodiversité ;
- lutter contre le changement climatique par la réduction des émissions des gaz à effet de serre et par le développement de l'éco-responsabilité du personnel de chantier.

Je m'engage :

- à être attentif au respect de cette charte ;
- à favoriser le succès de cette charte par la mise en place des structures et des moyens adéquats ;
- à fixer des indicateurs et des objectifs permettant de mesurer nos performances sur les aspects de gouvernance, socio-économique et environnement.

Le Président
Vincent MARTIN

